Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20250515-2025-021a-DE
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025
Date d'affichage et de convocation 7 mai 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	**Etaient présents**: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Francis KLEIJN, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER. **Pouvoirs:** Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE, Benoît FARRAN à Yves MURRU. **Absents:** Djemaï LASSOUED, Gilles MEKLER, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Maurice ANDRIEU

2025/021 – AVIS SUR LA REVISION DU PLU DE LOUVRES

Rapporteur : Yves MURRU

Monsieur le Maire de la commune de Louvres a transmis le 4 avril 2025 la délibération révisant son PLU en date du 17 mars 2025 de sa commune.
L'article L. 153-11 du code de l'urbanisme prévoit que le projet de révision du plan local d'urbanisme soit soumis à l'avis des communes voisines.
Les objectifs poursuivis par la mise en œuvre de cette procédure de révision générale sont de :
- Préserver le cadre de vie en maîtrisant le développement urbain pour protéger les espaces agricoles, naturels et les paysages.
- Maîtriser l'évolution des tissus urbains existants à dominante pavillonnaire au regard des problèmes d'intégration des nouvelles constructions et « d'acceptation » de certaines opérations d'aménagement par les riverains.
- Conforter et développer des équipements et des services adaptés aux besoins de la population.
- Permettre une requalification d'ensemble du centre bourg et du centre commercial Corot en facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.
- Renforcer le développement d'opérations de logements à proximité du pôle de transport par la mutation de la ZAE de la Briqueterie vers un quartier à dominante habitat, de services et de petites activités.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine environnemental, paysager et architectural notamment dans le centre Bourg.
- Assurer la qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- Lutter contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de révision du PLU de la commune de Louvres
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la commune de Louvres ;

Le secrétaire,
Maurice ANDRIEU

Le Maire,
Yves MURRU

MAIRIE DE PUISEUX (95) FRANCE

Fait et délibéré le 14/05/2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous- préfecture de Sarcelles